

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**CONSEILLERS :****En exercice : 15****Présents : 15****Absents : 0****Absents R. : 0****Votants : 15**Date affichage : 10/09/2026

Le 4 septembre 2026 à 20 h 00 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 29 août 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER, Sephora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL

OBJET :

61.

**DESIGNATION D'UN
DELEGUE TITULAIRE
ET D'UN DELEGUE
SUPPLEANT A LA
CLECT (COMMISSION
LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES
TRANSFEREES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud fixant la composition de la CLECT et attribuant 1 siège titulaire et 1 siège suppléant à la commune parmi ses conseillers municipaux exerçant les fonctions de conseillers communautaires ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués de la commune pour siéger au sein de cette commission obligatoire ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à proposer des candidatures et à procéder au vote.

Candidatures reçues :

- Pour le poste de titulaire : Mme FRESET Valérie
- Pour le poste de suppléant : M. TRAVERS Gérard

Après avoir décidé à l'unanimité de voter à main levée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de délégué **titulaire** de la commune à la CLECT : **Mme FRESET Valérie**
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué **suppléant** : **M. TRAVERS Gérard**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud ainsi qu'à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de séance,

Pascale CLAUDEL

Certifié exécutoire

*Reçu en Préfecture
le :*

*Publié ou Notifié
le :*